

versements échelonnés; enfin, le partage des bénéfiques. Ces caisses sont pour la plupart établies dans les régions agricoles. Les prêts sont consentis pour l'achat d'instruments aratoires au comptant, pour augmenter le cheptel, pour réparer les bâtiments, pour aider à traverser une période de dépression, pour l'extinction d'une dette et pour différents autres objets. Quoique qualifié "à court terme", ces prêts sont consentis pour une durée plus longue que les prêts commerciaux, parce que les opérations agricoles s'étendent nécessairement sur des périodes plus longues que celles du commerce. Ils peuvent être consentis pour 12, 15 ou même 24 mois, afin de laisser au cultivateur le temps de vendre ses produits.

A l'heure actuelle, ces caisses sont organisées sous la loi des consortiums de Québec de 1906; la valeur de leurs actions est généralement de \$5, payables à tempérament; la responsabilité des actionnaires est limitée aux actions qu'ils détiennent, dont le montant n'excède généralement pas \$2,000 par actionnaire. Les actionnaires et les emprunteurs doivent être domiciliés dans la circonscription de la caisse prêteuse; toutefois, les règlements autorisent un actionnaire qui a quitté la localité à conserver les actions qu'il possède, mais il devient inéligible aux fonctions directoriales. Les prêts les plus considérables sont garantis par une hypothèque et les autres par de simples billets; mais une portion de l'emprunt en capital et intérêt doit être remboursée à périodes fixes, de manière à amortir la dette dans un temps déterminé. Chaque caisse est administrée par une commission de cinq à neuf membres. La commission des crédits, constituée par trois membres au moins, examine, admet ou rejette les prêts sollicités par les sociétaires et le conseil de surveillance, composé de trois membres, examine les comptes, les vérifie, et s'assure de la valeur des prêts et des garanties offertes. Ces emplois sont remplis gratuitement.

Le tableau qui suit (tableau 27) révèle les progrès réalisés par les caisses populaires pendant les seize années 1915 à 1931. Les chiffres sont puisés dans l'Annuaire Statistique de Québec.

27.—Progrès des Caisses Populaires de la province de Québec, 1915-31.

Année.	Caisses ayant transmis leur rapport.	Membres.	Déposants.	Emprunteurs.	Avances.	Montant des prêts.	Bénéfices réalisés.
	nomb.					nomb.	nomb.
1915.....	91	23,614	13,696	6,728	8,983	1,483,160	89,893
1916.....	94	25,028	15,613	6,696	11,201	1,641,258	100,945
1917.....	93	25,669	18,977	7,458	12,741	2,306,172	148,591
1918.....	98	27,593	20,672	8,056	14,293	2,623,096	180,039
1919.....	100	29,795	23,451	9,148	14,386	3,667,004	238,375
1920.....	113	31,752	26,238	9,213	15,390	4,341,544	311,323
1921.....	100	31,029	30,570	9,219	14,983	1,248,725	352,940
1922.....	108	33,166	30,583	8,999	13,367	2,891,092	334,396
1923.....	111	32,173	29,771	8,373	12,273	3,429,444	354,804
1924.....	119	31,250	30,874	8,414	11,017	3,763,852	398,976
1925.....	122	33,279	33,527	9,384	13,682	3,909,790	449,531
1926.....	154	36,298	37,343	10,418	15,843	4,496,956	468,034
1927.....	159	41,365	40,753	11,754	16,832	4,778,761	537,294
1928.....	168	41,374	40,568	11,885	17,403	5,047,769	571,664
1929.....	178	44,835	44,685	13,553	17,994	4,249,650	645,616
1930.....	179	45,767	44,940	14,278	18,857	3,724,537	645,096
1931.....	174	43,641	43,207	13,240	16,203	2,998,046	594,235

Sous-section 3.—Coopératives de production¹.

Les principales organisations de coopératives de producteurs canadiens, ainsi qu'il en résulte de l'étude publiée dans l'Annuaire 1925, ont essentiellement pour

¹ Voir aussi pp. 720-728, Annuaire de 1925, pp. 722-723, Annuaire de 1926, pp. 796-797, Annuaire de 1931 et pp. 679-80, Annuaire de 1932.